

## **Avis public - Dérogation mineure**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Manon Beauchemin, Greffière de la susdite municipalité,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 3 février 2020 à 19:00 heures à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Identification du site concerné :**

Lot 1 824 234 du cadastre de Québec, sis au 1122, Place des Cèdres, Ville de Valcourt, zone R-25.

**Nature et effets:**

La dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

- Autoriser une marge de recul avant de 5,71 mètres alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale à respecter est de 7,6 mètres. (art. 5.7, par. g) du règlement 560)
- Autoriser une marge de recul latérale de 1,85 mètres alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale à respecter est de 3,0 mètres. (art. 5.7, par. g) du règlement 560)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 06 janvier 2020.

Manon Beauchemin,  
Greffière